H PERFORMANCE 40



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Période de commercialisation	Du 23 août 2021 au 28 octobre 2021 sur un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et au 29 octobre 2021 sur un compte-titres. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de H Performance 40 peut cesser à tout moment sans préavis.	
Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement	12 ans (hors cas de remboursement anticipé). Le souscripteur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. Pour les autres facteurs de risques, voir pages suivantes.	
	Comptes-titres, unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.	
Éligibilité (cadres d'investissement)	La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Performance 40 et ne prend pas en compte les spécificités liés aux cadres d'investissement dans lesquels H Performance 40 est proposé. Pour les cadres d'investissement "Assurance-vie" ou "Capitalisation", l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.	
Émetteur / Garant de la formule	BNP PARIBAS ISSUANCE B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais, offrant une garantie de formule donnée par BNP PARIBAS S.A. ⁽¹⁾ . Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.	
Cotation	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (Marché réglementé)	

⁽¹⁾ Notations de crédit au 26 juillet 2021 : BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+, BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription à H Performance 40 . Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



H PERFORMANCE 40

TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le souscripteur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price ("l'Indice").

Le remboursement de H Performance 40 est conditionné à l'évolution de l'Indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

Une possibilité de remboursement automatique à 140 %⁽²⁾ du capital investi tous les ans⁽¹⁾ majoré d'un gain plafonné de 3 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽³⁾

Dès que le niveau de l'Indice est en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à une date de constatation annuelle⁽¹⁾.

À l'échéance :

Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ majoré d'un gain de 76 %⁽²⁾ (soit 40 % majoré de 3 % par année écoulée)

Si, à la date de constatation finale^[4], l'Indice est en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial^[3].

Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾

Si, à la date de constatation finale $^{(4)}$, l'Indice ne baisse pas de plus de 30 % par rapport à son niveau initial $^{(3)}$.

 Le souscripteur s'expose à une perte en capital, partielle ou totale, égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice

Si, à la date de constatation finale⁽⁴⁾, l'Indice baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

⁽¹⁾ Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

⁽²⁾ Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

⁽³⁾ Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale du 1^{er} novembre 2021.

⁽⁴⁾ Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation finale du 1er novembre 2033.

PRÉCISIONS

- > Les termes "capital" et "capital investi" utilisés dans cette communication à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de H Performance 40 , soit 1.000 €.
- > En cas de forte baisse⁽¹⁾ de l'Indice à l'échéance de H Performance 40 au-delà de 30 % par rapport à son niveau initial, le remboursement de H Performance 40 sera diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. Le souscripteur subira donc une perte en capital égale à cette baisse de l'Indice augmentée des frais liés au cadre d'investissement.
- Un remboursement de 140 %^[2] du capital investi majoré d'un gain de 3 %^[2] par année écoulée depuis de la date de constatation initiale en cas de hausse de l'Indice d'au moins 10 % à l'une des dates de constatations annuelles ou à la date de constatation finale^[1]. Le souscripteur accepte de limiter ses gains à ce montant même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
- > H Performance 40 peut être proposé en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Performance 40 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels H Performance 40 est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.
 - Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.
- > Tous les remboursements présentés ici sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement et hors faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule. Les Taux de Rendement Annuel sont, quant à eux, présentés nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité.
- > L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention de H Performance 40 par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé, selon le cas.

H Performance 40 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des souscripteurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

⁽¹⁾ Par rapport à son niveau initial correspondant à son niveau de clôture arrêté au 1er novembre 2021.

^[2] Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

Avantages

- ➤ Une possibilité de remboursement anticipé automatique tous les ans à partir de l'année 1⁽¹⁾ à hauteur de 140 % du capital investi⁽²⁾ majoré d'un gain de 3 % ⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 42,14 % ⁽³⁾) si à la date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'Indice est hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial.
- > Si H Performance 40 dure jusqu'à l'échéance des 12 ans et que l'Indice est en hausse de 10 % ou plus à la date de constatation finale⁽⁴⁾ par rapport à son niveau initial, le souscripteur reçoit 140 % du capital investi⁽²⁾ augmenté de 3 %⁽²⁾ par année écoulée, soit un remboursement de 176 %⁽²⁾ du capital investi (soit un Taux de Rendement Annuel net de 4,19 %⁽³⁾).
- Remboursement conditionnel du capital^[2] à l'échéance : dès lors qu'à la date de constatation finale^[4] l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial^[5].

Inconvénients

- > Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :
 - En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie et pourra être inférieur au montant du capital initialement investi.
 - À l'échéance des 12 ans : en cas de baisse de l'Indice de plus de 30 % par rapport à son niveau initial. Le souscripteur est exposé à une perte en capital d'au moins 30 %, pouvant être totale.
 - Lorsque H Performance 40 est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Le souscripteur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- > Plafonnement des gains : le gain potentiel maximum est fixé à 40 %⁽²⁾ majoré de 3 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽⁵⁾, (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 42,14 %⁽³⁾) même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
- > L'Indice est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes nets non réinvestis standard.
- > Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance : elle peut varier de 1 an à 12 ans.
- > Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 30 % de baisse et de 10 % de hausse.
- > Le souscripteur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché de H Performance 40), à un risque de faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la Formule.

Vous êtes sur le point d'acheter un instrument financier qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

⁽¹⁾ Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

⁽²⁾ Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuel présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale⁽⁵⁾ jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾ ou la date de constatation finale (le 1^{et} novembre 2033). Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

^[4] Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation finale du 1^{er} novembre 2033.

⁽⁵⁾ Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale du 1^{er} novembre 2021.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

<u>Le souscripteur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet.</u> Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie ou à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale. Le souscripteur supporte le risque de faillite et de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la Formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, le souscripteur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou le souscripteur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (lou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur. Risque sur le montant de remboursement Ce montant dépend de la performance de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % par an). La valorisation de H Performance 40 en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Les frais de conception, de structuration et de distribution sont intégralement inclus dans le prix d'émission et se répercutent dans la valorisation, notamment sur les premiers mois. Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.			
de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la Formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, le souscripteur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou le souscripteur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur. Risque sur le montant de remboursement Ce montant dépend de la performance de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an). La valorisation de H Performance 40 en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Les frais de conception, de structuration et de distribution sont intégralement inclus dans le prix d'émission et se répercutent dans la valorisation, notamment sur les premiers mois. Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la	totale du capital en cours de	anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle	
Price (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an). La valorisation de H Performance 40 en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Les frais de conception, de structuration et de distribution sont intégralement inclus dans le prix d'émission et se répercutent dans la valorisation, notamment sur les premiers mois. Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la	Risque de crédit	de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la Formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, le souscripteur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou le souscripteur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance	
Risque sur le prix de marché en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Les frais de conception, de structuration et de distribution sont intégralement inclus dans le prix d'émission et se répercutent dans la valorisation, notamment sur les premiers mois. Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la	•	Price (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 %	
RIGNIE DE IINIINITE	•	en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Les frais de conception, de structuration et de distribution sont intégralement inclus dans le prix d'émission et se répercutent dans	
	Risque de liquidité	·	

Risque de conflits d'intérêts: en tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

FONCTIONNEMENT

Mécanisme de remboursement anticipé automatique annuel

À la date de constatation initiale, le 1^{er} novembre 2021, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

ANNÉE 1 À 11

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾ à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice est en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

100 %⁽²⁾ DU CAPITAL INVESTI



40 %⁽²⁾ DE GAIN



3%(2)

par année écoulée depuis la date de constatation initiale (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 42,14 %^[3])

EN CAS D'ABSENCE D'ACTIVATION DE CE MÉCANISME, H PERFORMANCE 40 SE POURSUIVRA JUSQU'À L'ÉCHÉANCE DES 12 ANS.

⁽¹⁾ Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

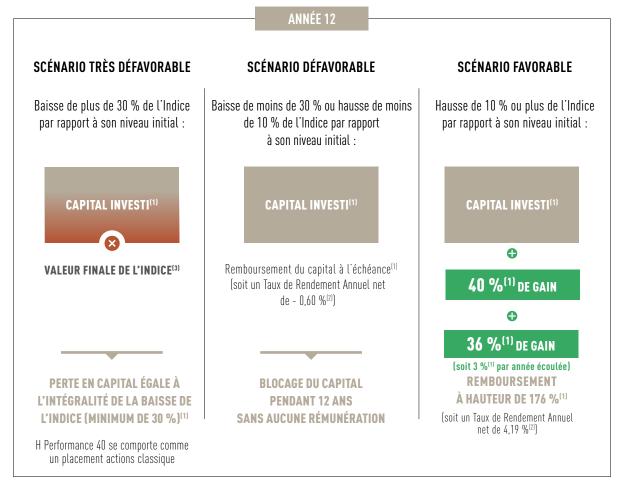
⁽²⁾ Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuel présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 1er novembre 2021) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle^[1] ou la date de constatation finale (le 1er novembre 2033). Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 1^{er} novembre 2033, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Performance 40 est retenu suivant 3 scénarios. Le souscripteur reçoit, à la date de remboursement finale, le 8 novembre 2033 :



L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où le niveau de l'Indice serait inférieur à + 10 % par rapport à son niveau initial à l'issue des années 1 à 11 (aux dates de constatation annuelle⁽⁴⁾) et aurait un niveau nul à l'issue de l'année 12 (date de constatation finale⁽⁴⁾). La perte en capital pourrait être également totale en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

^[1] Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

^[2] Les Taux de Rendement Annuel présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 1er novembre 2021) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle^[4] ou la date de constatation finale (le 1er novembre 2033). Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

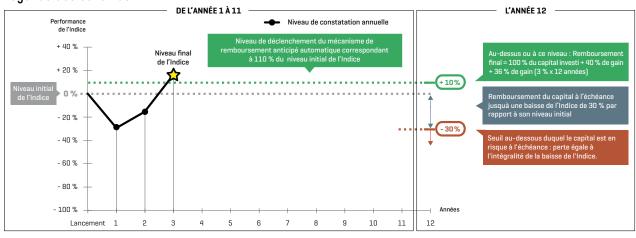
⁽³⁾ Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'indice constatée à sa date de constatation initiale (le 1er novembre 2021).

^[4] Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées dans les exemples ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de H Performance 40. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

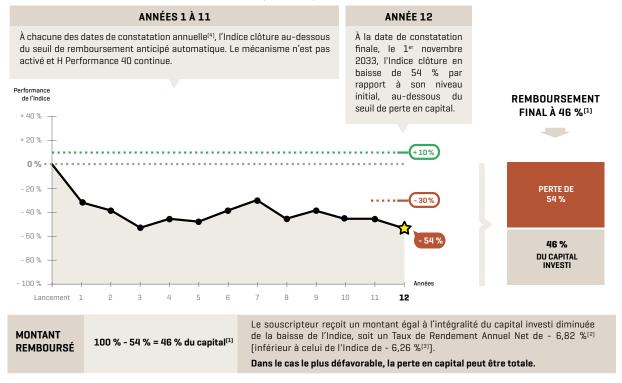
Légende des schémas



EXEMPLE DE SCÉNARIO TRÈS DÉFAVORABLE

Perte en capital à l'issue de l'année 12 à hauteur de la baisse de l'Indice

Remboursement à l'échéance avec une baisse de l'Indice supérieure à 30 % par rapport à son niveau initial (seuil de perte en capital à l'échéance)



- [1] Hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.
- [2] Les Taux de Rendement Annuel présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 1er novembre 2021) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle⁽⁴⁾ ou la date de constatation finale (le 1er novembre 2033). Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- (3) Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.
- (4) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

EXEMPLE DE SCÉNARIO DÉFAVORABLE Remboursement du capital en année 12 Niveau de l'Indice en baisse de moins de 30 % par rapport à son niveau initial à l'issue de l'année 12 ANNÉES 1 À 11 **ANNÉE 12** À chacune des dates de constatation annuelle⁽⁴⁾, l'Indice clôture au-dessous À la date de constatation du seuil de remboursement anticipé automatique. Le mécanisme n'est pas finale, le 1er novembre activé et H Performance 40 continue. 2033, l'Indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil REMBOURSEMENT de perte en capital. + 40 % FINAL À 100 %^[1] 0% - 20 % - 40 % CAPITAL INVESTI - 60 % - 100 % 12 MONTANT Le souscripteur reçoit l'intégralité du capital investi soit un Taux de Rendement Intégralité du capital⁽¹⁾ REMBOURSÉ Annuel Net de - 0,60 % (2) (supérieur à celui de l'Indice, égal à - 2,37 %(3))

ANNÉE 1

MONTANT

REMBOURSÉ

EXEMPLE DE SCÉNARIO FAVORABLE avec mise en évidence du plafonnement des gains

Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 2 avec un gain de 46 %^[1]

Hausse de l'Indice à l'issue de l'année 2

ANNÉE 2

11

12

(inférieur à celui de l'Indice, égal à 22,47 %(3)), du fait du plafonnement des gains.

Le souscripteur reçoit ce montant, soit un Taux de Rendement Annuel Net de 20,11 $\%^{[2]}$

À la première date de constation annuelle À la date de constatation de l'année 2 (1er novembre 2023), (1er novembre 2022), l'indice clôture l'Indice clôture en hausse de 50 % par rapport à son niveau REMBOURSEMENT au-dessous du seuil de remboursement initial, au-dessus du seuil de déclenchement de **ANTICIPÉ AUTOMATIQUE** anticipé automatique. Le mécanisme n'est remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de À 146 %^[1] remboursement anticipé automatique est donc activé, et pas activé et H Performance 40 continue. H Performance 40 prend fin. Performance de l'Indice + 60 % Plafonnement du gain GAIN DE 6 %[1] : 3 % x 2 années + 40 % + 20 % GAIN DE **40** %⁽¹⁾ - 2n % - 40 % CAPITAL - 60 % INVESTI - 80 %

- [1] Hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.
- [2] Les Taux de Rendement Annuel présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 1er novembre 2021) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle^[4] ou la date de constatation finale (le 1^{er} novembre 2033). Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- [3] Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.
- [4] Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

100 % + 40 % + 6 % =

146 % du capital investi^[1]

INDICE S&P EURO 50 EQUAL WEIGHT SYNTHETIC 5 % PRICE

Performances simulées et historiques de l'Indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price (entre le 23 juillet 2009 et le 23 juillet 2021)



Source : Bloomberg au 23 juillet 2021

Performances au 23 juillet 2021 ^[1]	Indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price (évolution simulée jusqu'au 25 mai 2016)
1 an	20,69 %
5 ans	24,74 %
10 ans	28,50 %
12 ans	37,00 %

Source : Bloomberg au 23 juillet 2021

L'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price repose sur une stratégie d'équipondération qui est bien adaptée aux produits structurés de rendement. Son rendement du dividende synthétique, qui s'élève à 5 %, est en moyenne plus élevé que celui d'un indice standard dividendes nets non réinvestis. Contrairement aux indices standards dividendes nets non réinvestis, dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière, l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire.

Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes nets non réinvestis standard. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par l'Indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price est en moyenne de 3,33 % par an depuis 2007.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site :

https://indx.bnpparibas.com/SPEU50ES%20Index .

Les caractéristiques de l'Indice sont les suivantes :

PONDÉRATION : l'Indice est équipondéré et le poids de chacune des 50 valeurs le composant est de 2 % à chaque date de rebalancement.

RENDEMENT AJUSTÉ : un prélèvement forfaitaire de 5 % est déduit du rendement net.

AGENT DE CALCUL : l'Indice est calculé et sponsorisé par S&P Dow Jones Indices, l'un des plus grands fournisseurs d'indices et de concepts indiciels au monde.

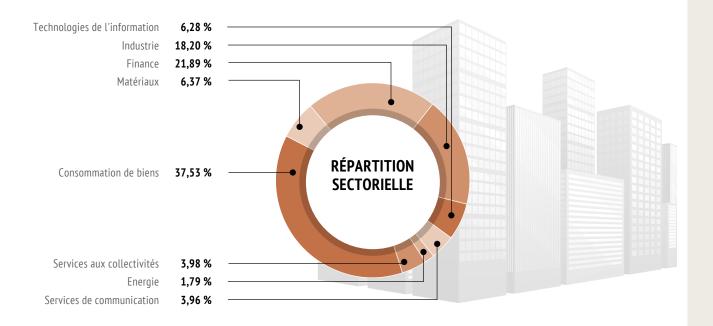
REBALANCEMENT : la composition de l'Indice est revue tous les trimestres (le dernier rebalancement a eu lieu le 5 mai 2021).

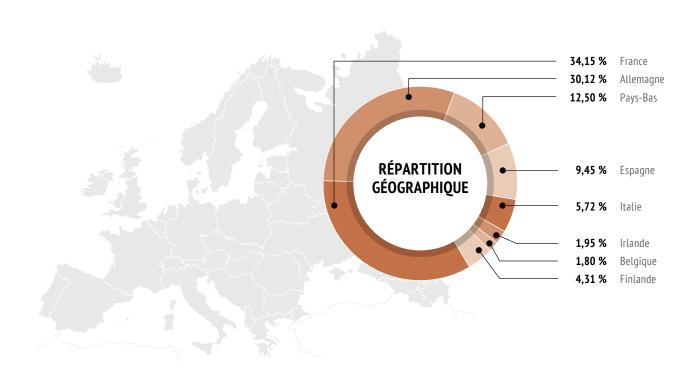
La performance de l'Indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price est fondée sur des valeurs simulées du 23 juillet 2008 au 24 mai 2016 puis sur des valeurs réelles du 25 mai 2016 (date de création de l'Indice) au 23 juillet 2021.

LES PERFORMANCES PASSEES, QU'ELLES SOIENT SIMULÉES OU HISTORIQUES, NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES ET NE SONT PAS CONSTANTES DANS LE TEMPS.

^[1] Les performances de l'Indice sont calculées dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE





Source : Bloomberg au 23 juillet 2021

AVERTISSEMENTS

Cette communication à caractère promotionnel a été communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 du Règlement Général de l'AMF.

H Performance 40 (ci-après les "Titres de créance") sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit français) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette communication à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux souscripteurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu la présente communication à caractère promotionnel et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance.

Les souscripteurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables, juridiques ou tout autre professionnel. Il est rappelé que le conseiller ne peut fournir son aide quant à la détermination du caractère adapté ou non de H Performance 40 que si le souscripteur potentiel lui fournit les informations utiles permettant au conseiller d'évaluer sa situation personnelle, son profil d'investisseur, ses objectifs et son horizon d'investissement.

Il est également rappelé que cet investissement implique l'indisponibilité des sommes placées dans la mesure où une sortie en cours de vie de H Performance 40 ne bénéficie d'aucune protection du capital et peuvent être exécutés à un cours nettement inférieur à sa valeur nominale.

La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Emission de Notes, daté du 1er juin 2021 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 21-194, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission ("Final Terms") datées du 20 août 2021, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission ("Issue-Specific Summary"). L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les souscripteurs sont invités à lire attentivement la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base. Les souscripteurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse : http://kid.bnpparibas.com/ FR0014004J08. L'attention des souscripteurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du Titre de créance. En cas d'incohérence entre cette communication à caractère promotionnel et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur www.egdpo.bnpparibas.com/FR0014004J08.

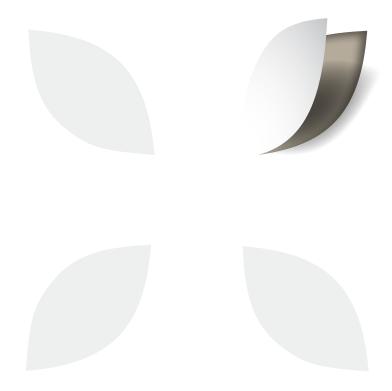
Avertissement indice S&P

L'Indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price est une marque commerciale du groupe The McGraw-Hill Companies, Inc. pour l'utilisation de laquelle une licence a été concédée à BNP Paribas. Les Titres de créance ne bénéficient pas du parrainage ou de l'aval de Standard & Poor's, qui n'en assure ni la vente, ni la promotion. En outre, Standard & Poor's n'avance aucune opinion quant au bien-fondé d'un investissement dans les Titres de créance.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

ТҮРЕ	Titres de créance de droit français, présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement de H Performance 40 soit garantie par BNP Paribas S.A., H Performance 40 présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice à l'échéance et non mesurable en cas de sortie en cours de vie.
ÉMETTEUR	BNP Paribas Issuance B.V. ^[1] , véhicule d'émission de droit français.
GARANT DE LA FORMULE	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾
DEVISE	Euro
SOUS-JACENT	L'Indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price (dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an) (code Bloomberg : SPEU50ES)
COTATION	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé)
CODE ISIN	FR0014004J08
AGENT DE CALCUL	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
ÉLIGIBILITÉ	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
PRIX D'ÉMISSION	100 % de la valeur nominale
VALEUR NOMINALE	1.000 euros
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1.000 euros. Si le cadre d'investissement de H Performance 40 est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
MONTANT DE L'EMISSION	30.000.000 €
DATE D'ÉMISSION	20 août 2021
DATE D'ÉCHÉANCE	8 novembre 2033
DATE DE CONSTATATION INITIALE	1 ^{er} novembre 2021
DATE DE CONSTATATION FINALE	1 ^{er} novembre 2033
DATES DE CONSTATATION Annuelles	1 ^{er} novembre 2022; 1 ^{er} novembre 2023; 1 ^{er} novembre 2024; 3 novembre 2025; 2 novembre 2026; 1 ^{er} novembre 2027; 1 ^{er} novembre 2028; 1er novembre 2029; 1 ^{er} novembre 2030; 3 novembre 2031; 1 ^{er} novembre 2032.
DATES DE REMBOURSEMENT Anticipé automatique	8 novembre 2022; 8 novembre 2023; 8 novembre 2024; 10 novembre 2025; 9 novembre 2026; 8 novembre 2027; 8 novembre 2028; 8 novembre 2029; 8 novembre 2030; 10 novembre 2031; 8 novembre 2032.
LIQUIDITÉ	BNP Paribas Arbitrage SNC s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie de H Performance 40 avec une fourchette achat/vente de 1 %.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Néant
COMMISSIONS	BNP Paribas Arbitrage SNC paiera à chaque distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,65 % TTC du montant des titres effectivement placés par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
COMMISSION DE RACHAT	Néant
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France
GARANTIE EN CAPITAL	Pas de garantie, ni en cours de vie ni à l'échéance.
VALORISATION	Quotidienne dans des conditions normales de marché et publiée sur les pages Reuters, Bloomerg et Telekurs. À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée, tous les 15 jours, par REFINITIV, une société indépendante.
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 23 août 2021 au 28 octobre 2021 sur un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et au 29 octobre 2021 sur un compte-titres.

⁽¹⁾ Notations de crédit au 26 juillet 2021 : BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+, BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription à l'offre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.





H Performance 40 est une offre des Gammes H.

Retrouvez tous les détails sur www.hedios.com